



MAIRIE

ou

COUSSAY-LES-BOIS

VIENNE

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : 14

Nbre de votants : 15

Date de la convocation

12/05/2022

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/05/2022

Etaient présents :

Michel FAVREAU, Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Séverine ESNault, Morgan RAIFFE, Sylvie GALOT

Était absente/excuse :

Elisabeth BORDAGE (pouvoir à M. Gilles SAUVION),

Secrétaire de séance : Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. **Intervention de M. Patrice HERAULT**, aménagement du stade
2. **Agence des Territoires 86**
 - Convention de maîtrise d'œuvre (phases étude + travaux) pour l'aménagement sécuritaire de la rue principale RD725
3. **MAM**
 - Assurance dommage ouvrage
4. **Publication des actes suite à la loi 3DS**
5. **Personnel**
6. **Points divers**

Début de séance à 20H

Monsieur le Maire donne lecture des comptes-rendus des séances du 12/04/22 et 03/05/22 et adoption sans réserve des deux par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1 : Intervention de M. Patrice HERAULT

Monsieur le Maire fait part du devis de la société MARTY- SPORT concernant la fourniture et la pose de pare-ballons pour une longueur de 176m avec grille rigide (2m) en partie basse et filet de hauteur (4m) en partie haute d'un montant de 77 667,60€ TTC.

M. Patrice HERAULT précise qu'il existe de 2 types de pare-ballons dont un seul est homologué (2 m de grillage et 3m de filet) et donne une liste de plusieurs fournisseurs d'équipements de stades.

Par ailleurs, M. HERAULT informe de l'existence de subvention « le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) » plafonnée à 5 000€/année. Vu, le projet important pour la commune, il propose de scinder ce projet sur deux années afin de bénéficier deux fois de la subvention.

Après un tour de table, il est proposé de demander des devis sur l'option de 70m de longueur et de solliciter un devis pour l'abattage des peupliers.

Point 2 : Agence des Territoires de la Vienne

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la phase étude et chantier pour l'aménagement sécuritaire de la rue principal (RD725)

Monsieur le Maire fait part de la convention mission de maîtrise d'œuvre pour la phase étude et chantier pour l'aménagement sécuritaire de la rue principal (RD725).

Le coût de ces prestations s'élèvera à :

2,5% du montant des travaux estimé, phase étude

4,5% du montant des travaux réalisés, phase chantier.

Le Conseil Municipal valide la mission de maîtrise d'œuvre pour la phase étude et chantier pour l'aménagement sécuritaire de la rue principal (RD725).

Point 3 : La MAM

- Assurance dommage ouvrage

Monsieur le Maire donne lecture du devis assurance dommage pour la construction de la MAM avec la SMABTP pour un coût global de 5 230,24€ TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'assurance dommage ouvrage de la MAM, cette dépense est prévue au budget 2022.

Point 4 : Publication des actes suite à la loi 3DS

Suite à la loi 3DS, à partir du 1^{er} juillet 2022 la publication des actes réglementaires devra être faite sous forme électronique ; exception des communes de – 3500 habitants qui pourront faire le choix de conserver une publication ou affichage papier.

Le Conseil Municipal décide de continuer à publier et afficher sur papier les décisions du conseil municipal.

Point 5 : Personnel

Mme Elisabeth MICHEL fait part de la situation du personnel communal (distribution de 3 documents). Dans l'immédiat, il faut envisager le recrutement d'un agent technique pour remplacer Dany PICHON suite à son départ à la retraite le 01/07/2022.

Protocole temps de travail

Monsieur le Maire informe que le comité technique du CDG 86 du 05/04/2022 a donné un avis favorable concernant le protocole du temps de travail pour les agents de la commune.

Point 5 : Divers

- Courrier de M. Jean-Yves GILET

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Gilet (représentant du Comité d'Animation de St Sauveur) qui propose de racheter la friteuse.

Après un tour de table, le conseil municipal maintient sa décision (voir dernier conseil municipal du 12/04/2022) que la commune donne la friteuse aux associations de la commune et que la commune prendra en charge la révision annuelle.

- Local professionnel

Monsieur le Maire fait part du mail sollicitant un local professionnel pour une activité paramédicale.

- Projet de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire informe que M. PARIS de la DTT a confirmé que la commune pouvait installer des panneaux photovoltaïques sur une zone dite « non constructible » d'une carte communale.

- Plantation des haies

Monsieur le Maire fait part de la demande de la ACCA afin de bénéficier de plantation de haies financée par le Grand Châtellerault.

Après renseignements pris auprès des services de la CAPC, il s'avère que la commune pourrait bénéficier de 500m de haies et concernerait les chemins de Créchet et du Puy (chemins ruraux) en accord avec les propriétaires riverains. Entretien par la commune, sauf les trois premières années par la CAPC.

- Feu d'artifice

Monsieur le Maire propose le tir du feu d'artifice le 13/07/2022 par la société BREZAC.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord, par contre demande les clauses en cas d'interdiction de tirer les feux d'artifice pour cause de sécheresse.

- **Devis voirie 2022**

Monsieur DECHARTRE donne lecture du devis COLAS pour le programme voirie 2022.

Pour un montant de 102 853,06€ TTC.

Il est prévu 70 000€ sur le budget 2022.

Afin de réduire le devis il faut retirer :

- les Dionnets, Pouzieux-les Nauds, une partie des Percevaux.

Après débat, le conseil municipal valide le programme voirie 2022.

- **Bureau de vote**

Monsieur le Maire propose d'établir le bureau de vote pour les élections législatives du 12 et 19 juin 2022.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h35**

Fait à Coussay les Bois, 20/05/2022

Le Maire,

Michel FAVREAU

